

Compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2020

Présents : Jeanne COUTIERE, Jean-Pierre BUSIAU, Simon CLAEREBOU, Iker GOROSTEGUI, Joël LAFITTE, Martine LAMARQUE, Florence MINIOU, Patrick PERSILLON, Nicolas ROUSSELLE

Absents : Emeline GAUGIN, Jean-Michel LINXE

Date de convocation : 10 juin 2020

Secrétaire de séance : Simon Claerebout

1. Désignation d'un délégué suppléant au conseil communautaire :

Jean-Michel Linxe est élu à l'unanimité.

2. Désignation des conseillers municipaux composant la commission des impôts :

Sont désignés à l'unanimité : Florence Miniou, Martine Lamarque, Simon Claerebout, Joël Lafitte, Nicolas Rousselle, Patrick Persillon, Iker Gorostegui.

3. Désignation de la Commission électorale :

Sont élus à l'unanimité Jean-Pierre Busiau et Patrick Persillon

4. Arrête portant autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune de Maillères pour le recouvrement des produits locaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à la maire de signer l'arrête portant autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune de Maillères pour le recouvrement des produits locaux

5. Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour l'année 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à la maire de signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour l'année 2020

6. Fixation des ratios d'avancement de grade

Vu l'avis du Comité Technique, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, au titre de l'année 2020, le taux d'avancement de grade en catégorie C à 100%.

7. Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de la Maire, Jeanne COUTIERE examine les propositions du budget primitif de l'exercice 2020 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 349 909€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 249 547€

Le budget est voté à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réelles : 154 774.56€

Dépenses d'ordre : 195 134.44€

Total dépenses : 349 909€

Recettes réelles : 174 346.56€

Excédent reporté : 175 562.44€

Total recettes : 349 909€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réelles : 237 926.96€

Dont reports : 5 000€

Dépenses d'ordre : 5 108€

Déficit reporté : 11 512.04€

Total dépenses : 254 547€

Recettes réelles : 59 412.56€

Recettes d'ordre : 195 134.44€

Total recettes : 254 547€

8. Vote du Compte Administratif

Le 1^{er} adjoint, Monsieur Joël LAFITTE, présente le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 aux conseillers municipaux.

Après délibération le compte administratif est voté à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes nettes : 182 781.37€

Dépenses nettes : 127 287.57€

Excédent de fonctionnement : 55 493€

Excédent reporté : 136 580.68€

Résultat de clôture : 192 074.48€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes nettes : 73 941.22€
Dépenses nettes : 48 994.99€
Excédent d'investissement : 24 496.23€
Déficit reporté : - 36 458.27€

Résultat de clôture : - 11 512.04

Restes à réaliser dépenses : 5 000€
Affectation en réserves : 16 512.04€
Résultat reporté de fonctionnement : 175 562.44€

9. Vote du taux des quatre taxes

Madame la Maire expose au Conseil le tableau de notification des taux d'imposition de 2020 pour la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises.

Elle propose aux conseillers de garder les même taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit d'adopter les même taux qu'en 2019:

Taxe foncière bâti : 5.41
Taxe foncière non bâti : 20.56
Cotisation foncière des entreprises : 15.55

10. Subventions

- l' ACCA :

Après en avoir délibéré, le conseil vote une subvention exceptionnelle de 1000€ cette année. Les difficultés de paiement d par les ACCA des dégâts provoqués par les sangliers sont évoquées.

- l'Association de Parents d'élèves APE

Après en avoir délibéré, le conseil vote une subvention de 20 euros par enfant de l'école soit 210€

11. Chemin de Bernadon

Une partie appartient toujours à monsieur Destenave. Le Conseil Municipal autorise un échange de chemin, un pouvoir est donné à la maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la régularisation de cette opération.

12. Participation la réalisation d'un groupement d'achat avec le centre de gestion pour l'achat de matériel lié à la crise sanitaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à la maire de signer cette participation.

13. Achat d'une tondeuse

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'achat d'un tracteur- tondeuse.

14. DFCI : arrêté relatif aux conseillers techniques DFCI

La maire expose qu'elle prendra l'arrêté suivant relatif aux conseillers techniques DFCI

La Maire de la commune de Maillères

VU les dispositions des lois des 5 avril 1884, 26 mars 1924, 25 avril 1936, et du décret loi du 12 novembre 1938, portant organisation de la lutte contre les incendies de forêts.

VU l'article L 321-4 du Code Forestier.

Considérant qu'il appartient à la Maire d'agréer les personnes qualifiées pour assister le commandant des opérations de secours sur le territoire de la commune

ARRETE

Article 1 Monsieur **LAFITTE Bernard** est nommé Conseiller Technique

Article 2 Messieurs **LAMOULIE Patrick, LAMARQUE Roger et Jean-Marie PERSIL-LON** sont nommés Conseillers Techniques Adjoints

Article 3 Ces considérations sont portées à la connaissance de Monsieur Le Préfet des Landes

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Préfet
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Monsieur le Chef du Centre de Secours
Monsieur le Directeur de l'Union Landaise de DFCI
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brocas
Aux Intéressés

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à la maire de signer cet arrêté.

15. Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Ecole du RPI Sud-Albret

Florence Miniou, titulaire, et Jean-Pierre Busiau, suppléant, représenteront la commune au Conseil d'Ecole du RPI

Divers

Une association rurale existe, en dormance, son objet est de développer le village. Il serait intéressant de la faire revivre.

Point sur les commissions et dates de réunions.

Commission entretien du patrimoine communal.

Les portes neuves du hangar communal où sont stockés les bancs communaux sont posées.

Des devis sont demandés pour la sacristie et les volets de la maison Lesperon.

Le faîtage et un zinc de gouttière est à refaire sur la maison Lesperon, ainsi que l'isolation.

La route de Roquefort présente des défauts : l'entreprise refera la partie défectueuse.

Un devis va être établi pour le chemin de la pisciculture, afin d'éventuellement bénéficier de la Dotation de Solidarité Rurale.

Le fossé derrière la mairie jusque derrière la salle des fêtes va être curé, pour éviter les écoulements d'eau vers la mairie, la maison des associations et les habitations.

Un nouveau devis pour la chape de l'ACCA est attendu.

Commission Aménagement du centre bourg

Une réunion est programmée le 23 juin.